

Bulletin académique spécial

n°453

du 18 octobre 2021

Epreuves certificatives d'Education Physique et Sportive (EPS)

Session 2022



Fraternité

DIVISION DES EXAMENS ET CONCOURS

EPREUVES CERTIFICATIVES D'EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE (EPS) - SESSION 2022

Références: Articles D312-2 à D312-6 du Code de l'Education relatifs à l'EPS - Bulletin Officiel - EPS - examens professionnels (Bac Pro: circulaire MENE2037057C du 29 décembre 2020, parue au B0 n°4 du 28 janvier 2021; CAP: circulaire du 17 juillet 2020 parue au B0 n°31 du 30 juillet 2020) - Bulletin Officiel - EPS - Baccalauréats général et technologique (Circulaire du 26 septembre 2019 parue au B0 n° 36 du 03-10-2019 et note de service du 28 juillet 2021 parue au B0 n°30 du 29-07-2021).

Destinataires : Mesdames et Messieurs les proviseurs des lycées publics, directeurs des établissements privés sous contrat - Mesdames et Messieurs les proviseurs des lycées professionnels publics et privés - CFA - GRETA

Dossier suivi par : Mme ROUX - Tel : 04 42 91 72 27 - Mail : corinne.roux2@ac-aix-marseille.fr

Plan de la note:

- I- Statut des candidats
- II- Projet annuel de protocole d'évaluation EPS
- III- Réglementation en vigueur : CAP BAC PRO BAC GT
- IV- Listes des épreuves
- V- Activités d'établissement
- VI- Composition de la CAHPN
- VII- Gestion des inaptitudes
- VIII- Annexes

Les registres d'inscription seront ouverts par circulaire publiée au BA.

Le retour des dossiers d'inaptitude au contrôle ponctuel est fixé au 3 décembre, délai de rigueur, auprès de la DIEC 3.05 au rectorat.

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Bruno MARTIN, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille

Statut des candidats

Présentation des modalités de contrôle des épreuves, selon le statut du candidat, quel que soit le diplôme préparé :

Statut du candidat	Modalités de contrôle
Voie scolaire (lycée public – privé sous contrat)	CCF
Apprentissage (CFA habilités au CCF)	(Contrôle en cours de formation)
Structures de formation professionnelle continue (Habilitées au CCF)	Les dates des contrôles sont définies et précisées par chaque établissement.
Voie scolaire (établissements privés hors contrat)	
Apprentissage (CFA non habilités au CCF)	Examen terminal en contrôle ponctuel
Formation professionnelle continue (organismes non habilités au CCF)	Les dates des examens terminaux sont fixées par le recteur.
Individuel et scolarisation auprès d'un centre d'enseignement à distance	

II. Projet annuel de protocole d'évaluation EPS

A. Son contenu

Dans le cadre du CCF et pour l'enseignement obligatoire, chaque équipe d'établissement élabore le projet annuel de protocole d'évaluation. Celui-ci est une composante obligatoire du projet pédagogique en EPS.

Il comporte:

- les activités retenues (ensembles certificatifs d'épreuves pour le BAC GT) pour le CCF et la déclinaison du référentiel national pour chacune d'entre elles ;
- les modalités d'organisation du CCF et des épreuves de l'évaluation différée (report de date d'évaluation) : calendrier prévisionnel et noms des évaluateurs ;
- les aménagements du contrôle adapté ;
- les informations simples et explicites portées à la connaissance des candidats et des familles ;
- si possible, les outils de recueil de données.

Porté à la connaissance des élèves, des apprentis et des familles, il doit être clair et explicite pour ceuxci.

B. Sa validation

La commission académique d'harmonisation et de proposition de notes (CAHPN) valide les protocoles d'évaluation.

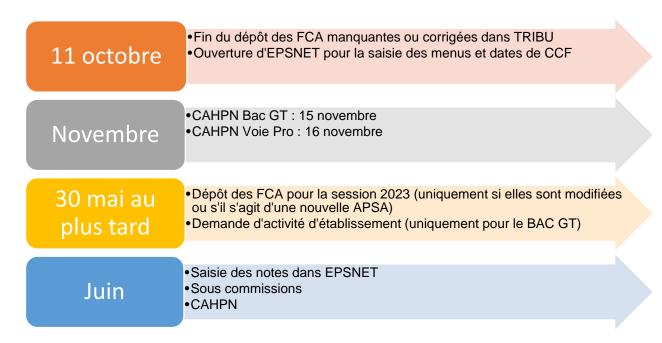
Deux outils sont utilisés à cette fin :

- EPSNET pour le recueil des ensembles certificatifs et des dates de certification;
- L'espace collaboratif TRIBU pour le recueil des déclinaisons du référentiel national des activités retenues (Fiches certificatives d'activité – FCA). Les enseignants qui souhaitent y avoir accès doivent en faire la demande à <u>examenseps@ac-aix-marseille.fr</u> en utilisant <u>leur adresse</u> électronique professionnelle.

La commission académique vérifie la conformité au cadre national des FCA et des ensembles certificatifs et les dates de certification.

En cas de non validation du protocole, les élèves ne pourront pas être évalués en contrôle en cours de formation.

C. Le calendrier prévisionnel de validation



Le guide de saisie dans EPSNET est téléchargeable depuis l'espace TRIBU dans l'onglet Ressources.

III. Réglementation en vigueur

	CAP	BAC PRO	BAC GT
Textes officiels en vigueur	Arrêté du 30 août 2019 (JORF n°0206 du 5 septembre 2019) circulaire du 17 juillet 2020 (BO n°31 du 30 juillet 2020)	Arrêté du 17 juin 2020 (BO n°30 du 23 juillet 2020) Circulaire du 29 décembre 2020 (BO n°4 du 28 janvier 2021)	Arrêté du 28 juin 2019 (JORF n°0165 du 18 juillet 2019) modifiant l'arrêté du 21/12/11 Circulaire du 26 septembre 2019 (BO n° 36 du 03-10-2019) Décret et arrêté du 27 juillet 2021 Note de service du 28 juillet 2021 (BO n°30 du 29-07-2021)
	Ensemble certificatif: 2 activités relevant de 2 champs d'apprentissage (CA) distincts.	Ensemble certificatif: 3 activités relevant de 3 champs d'apprentissage (CA) distincts.	Ensemble certificatif: 3 épreuves choisies par l'élève reposant sur 3 activités distinctes relevant de 3 champs d'apprentissage (CA) différents. 2 activités au moins issues de la liste nationale d'activités fixée par le programme. La 3e peut-être issue de la liste académique ou relever de l'activité d'établissement.
	Liste des	APSA : aucune	Listes des APSA : nationale et académique (Cf. Annexe)
Contrôle en cours de	Evaluateur : l'enseignant du groupe classe. (L'enseignement de l'EPS est assuré par le même enseignant sur l'année scolaire.)		Evaluateurs: 2 enseignants dont l'un est l'enseignant du groupe classe.
formation (CCF) l'année d'obtention du diplôme	Elaboration des épreuves : les épreuves sont élaborées par l'équipe EPS de l'établissement en conformité avec le référentiel national et déposées dans l'espace TRIBU pour vérification par la CAHPN.		
	et comprend : une situation en fin de séquence sur 12 points (AFLP 1 et 2) et une évaluation au fil de la séquence sur 8 points portant sur 2 des attendus de fin de cycle non évalués en fin de séquence (AFLP 3,4,5 et 6). La moyenne des 2 épreuves est arrondie au point entier supérieur après harmonisation par la CAHPN. Notation : chaque épreuve est notée sur 20 et comprend : une situation en fin de séquence sur 12 points (AFLP 1 et 2) et une évaluation au fil de la séquence sur 8 points portant sur deux des attendus de fin de cycle non évalués en fin de séquence. Pour permettre une évaluation couvrant toutes les dimensions de la formation, l'enseignant veille à évaluer au moins une fois les AFLP 3, 4, 5, et 6 sur l'ensemble certificatif du candidat. La moyenne est arrondie au point entier supérieur après harmonisation par la CAHPN.		Notation: chaque épreuve est notée sur 20. Le degré d'acquisition de l'AFL 1 est évalué le jour de l'épreuve sur 12 points). Les AFL 2 et 3 sont évalués au fil de la séquence sur 8 points. La moyenne est arrondie au point entier le plus proche après harmonisation par la CAHPN. Remarque: pour la session 2022, les notes de 1ère ont déjà été intégrées au 5% du CC, ce qui explique qu'un coefficient 5 (au lieu de 6) soit appliqué à l'EPS dans cette année de transition.

	CAP	BAC PRO	BAC GT
Contrôle en cours de formation (CCF) l'année d'obtention du diplôme	Contrôle adapté: a) Handicap ou inaptitude partielle permanente attestée par l'autorité médicale scolaire en début d'année scolaire: Un ensemble de 2 épreuves dont une peut être adaptée. - ou un ensemble de 2 épreuves adaptées (si possible de 2 CA différents); - ou une seule activité adaptée (pour des cas très particuliers); - ou examen ponctuel adapté si aucune adaptation possible dans l'établissement. b) Inaptitude momentanée totale ou partielle attestée par l'autorité médicale scolaire en cours d'année → choix de l'enseignant : - évaluation différée; - ou évaluation sur une seule activité; - ou pas de note (dispensé d'EPS).	Contrôle adapté : a) Handicap ou inaptitude partielle permanente attestée par l'autorité médicale scolaire en début d'année scolaire : - évaluation sur une, deux ou trois activités adaptées ; - ou examen ponctuel adapté si aucune adaptation possible dans l'établissement. b) Inaptitude momentanée totale ou partielle attestée par l'autorité médicale scolaire en cours d'année → choix de l'enseignant : - évaluation différée, - ou évaluation sur deux activités ; - ou une seule évaluation sur l'année ; - ou pas de note (dispensé d'EPS).	Contrôle adapté: a) Handicap ou aptitude partielle permanente attestée par l'autorité médicale scolaire en début d'année scolaire: - un ensemble de 3 épreuves relevant de 3 CA dont l'une au moins peut être adaptée; - ou un ensemble de 2 épreuves adaptées (si possible de 2 CA différents); - ou une seule épreuve adaptée (pour des cas très particuliers); - ou examen ponctuel adapté si aucune adaptation possible dans l'établissement. b) Inaptitude momentanée totale ou partielle attestée par l'autorité médicale scolaire en cours d'année → choix de l'enseignant : - épreuve d'évaluation différée; - ou certification sur deux épreuves; - ou pas de note (dispensé d'EPS).
	Les cas des absences :	Les cas des absences :	Les cas des absences : Toute absence non justifiée à la date de l'une des épreuves entraine la note 0.

	САР	BAC PRO	BAC GT		
SHN, espoirs ou collectifs nationaux, candidats des	CCF aménagé : 2 épreuves relevant de 2 CA dont l'une est sa spécialité pour laquelle la note de 20/20 est automatiquement attribuée. Modalités d'enseignement et calendrier des épreuves aménageables sur les 2 années de CAP.	CCF aménagé : 3 épreuves reposant sur 3 activités relevant de 3 CA différents dont l'une porte sur sa spécialité sportive, pour laquelle la note de 20/20 lui est automatiquement attribuée. Modalités d'enseignement et calendrier des épreuves aménageables.	CCF aménagé : 3 épreuves reposant sur 3 activités relevant de 3 CA différents dont l'une porte sur sa spécialité sportive. Pour sa spécialité sportive, la note de 20 sur 20 lui est automatiquement attribuée, sans qu'il ait à se présenter à l'épreuve.		
centres de formation des clubs professionnels	Ces candidats peuvent opter pour le contrôle ponctuel. Dans ce cas, la spécialité ne sera pas valorisée par un 20/20. Pour les examens professionnels, ce choix s'opère directement dans Cyclades. Les candidats devront alors choisir parmi les trois proposées, 1 activité pour le CAP ou 2 activités pour le BCP. Une attestation confirmant le statut de haut niveau du candidat devra être envoyée à la DIEC 3.05.				
	·	a DIEC 3.02 accompagnée d'un attestation confir			
	Période de référence : de l'entrée au lycée au 31 décembre de la classe terminale				
	Une activité choisie par le candidat au moment de son inscription, parmi les 3 de la liste nationale (danse, demi-fond, tennis de table). Deux activités relevant de 2 CA différents choisies par le candidat au moment de son inscription parmi les 3 de la liste nationale (danse, demi-fond, tennis de table).				
Contrôle ponctuel Enseignement obligatoire		Inaptitude au cours des épreuves : Le choix laissé à l'appréciation des examinateurs :	ve).		
	Epreuve a	Contrôle ponctuel adapté : académique : Marche en durée – Champ d'apprentis	sage n°5		

Les épreuves du contrôle ponctuel se dérouleront suivant un calendrier qui sera défini ultérieurement.

Important : dans le cadre du CCF, en cas de recours, l'enseignant devra justifier l'évaluation du candidat. Pour cela il est impératif de conserver dans un dossier accessible au chef d'établissement, tous les éléments, dont le recueil des données, ayant permis l'attribution des notes du candidat.

IV. Listes d'épreuves obligatoires d'EPS

Pour tous les examens – modalité d'évaluation : EXAMEN PONCTUEL TERMINAL			
Champs d'apprentissage APSA			
CA1	Demi-fond		
CA3	Danse		
CA4	Tennis de table		
CA5	Marche en durée (épreuve académique adaptée)		

BAC GT – modalité d'évaluation : CCF			
Champs d'apprentissage	Liste académique	Liste nationale des épreuves	
CA 1		Courses Sauts Lancers Natation vitesse	
CA 2	Voile et planche à voile	Escalade Course d'orientation Sauvetage aquatique VTT	
CA 3		Danse(s) Arts du cirque Acrosport Gymnastique	
CA 4	Ultimate	Badminton Tennis de table Boxe française Judo Basket-ball Football Handball Rugby Volley-ball.	
CA 5	Marche en durée (épreuve adaptée)	Course en durée Musculation Natation en durée Step Yoga	

Les fiches certificatives des activités académiques sont téléchargeables depuis l'espace TRIBU et sur le site EPS :

https://www.pedagogie.ac-aix-marseille.fr/jcms/c_10806210/fr/examens-referentiels-apsa-de-la-liste-academique

Pour obtenir l'accès à l'espace TRIBU, faite votre demande à examenseps@ac-aix-marseille.fr

V. Activités d'établissement

Voie générale et technologique

Établissements autorisés à programmer une APSA ne figurant pas sur les listes nationales et académiques du BAC GT

Réseaux	N°RNE	Secteur	EPLE	VILLE	APSA	CA
Marseille						
Calanques	0130038W	PU	Marseilleveyre	MARSEILLE	Cross Training	5
Sainte victoire	0131596P	PU	Militaire	AIX EN PROVENCE	Laser run	1
Ventoux	0841117H	PU	Stéphane Hessel	VAISON LA ROMAINE	Cross Training	5
Marseille					Combiné	
Huveaune	0130053M	PU	Jean Perrin	MARSEILLE	athlétique	1
Haut Vaucluse	0841093G	PU	Lucie Aubrac	BOLLENE	Cross Training	5
Marseille					Gymnastique	
Huveaune	0131347U	PRIV	Sainte Trinité	MARSEILLE	Aérobic	3
Sainte victoire	0130002G	PU	Paul Cézanne	AIX EN PROVENCE	Tir à l'arc	1
Marseille Collines	0134003F	PU	Nelson Mandela	MARSEILLE	Tennis	4
Marseille Vieux Port	0130043B	PU	Victor Hugo	MARSEILLE	Kick Light	4
Marseille Vieux Port	0131341M	PRIV	Notre de dame de Sion	MARSEILLE	Ultiball	4
Marseille Calanques	0132974M	PU	Lycée Hôtelier	MARSEILLE	Cross Training	5
Haut Vaucluse	0840026X	PU	Lycée de l'Arc	ORANGE	Cross Training	5

Les demandes d'activité d'établissement pour la rentrée 2023 sont à transmettre au plus tard le **31 mai** à michele.vinel@ac-aix-marseille.fr

La fiche de demande est téléchargeable depuis l'espace TRIBU et sur le site EPS à l'adresse suivante :

http://www.pedagogie.ac-aix-marseille.fr/jcms/c_10613788/fr/-preconisations

VI. Composition de la commission d'harmonisation et de proposition de notes (CAHPN)

IA IPR en charge du dossier : Michèle VINEL

Chargé de mission : Pierre GILABER

Conseillers techniques départementaux

05 - Hautes Alpes : Olivier LECOMTE

84 - Vaucluse : Marco POLETTO

13 - Bouches du Rhône : Béatrix TURBET-DELOF04 - Alpes de Haute Provence : Didier VANHAMME

Voies générale et technologique

LANTELME Igor - Lycée David Neel - DIGNE LES BAINS - 04 (BLEONE DURANCE)

En attente – 04 – (GIONO)

REY Pascale -Lycée Briand - GAP - 05 (PORTE DES ALPES)

BRUCHON Jean-Baptiste-Lycée Pasquet - ARLES - 13 (CAMARGUE)

TERRADE Flore -Lycée de l'Arc - ORANGE - 84 (HAUT VAUCLUSE)

BUSSETTA Loïs - Lycée René Char- AVIGNON - 84 (AVIGNON)

LLOBET Éric - Lycée Cocteau - MIRAMAS - 13 (LA CRAU)

MARISMARI Florent - Lycée Monnet - VITROLLES - 13 (LA NERTHE)

LAGIER Stéphanie - Lycée Lumière - LA CIOTAT – 13 (LE GARLABAN)

BOREL Christian - Lycée De Gaulle - APT – 84 (LE LUBERON)

FLORI Alexandre - Lycée Marseilleveyre - MARSEILLE - 13 (MARSEILLE CALANQUES)

GALLARD Dominique - Lycée polyvalent Nelson Mandela - MARSEILLE- 13 (MARSEILLE COLLINES)

LE TENNIER Samuel - Lycée Diderot - MARSEILLE - 13 (MARSEILLE ETOILE)

JACQ Carole - Lycée Perrin - MARSEILLE - 13 (MARSEILLE HUVEANNE)

LISART Camille - Lycée Thiers - MARSEILLE - 13 (MARSEILLE VIEUX PORT)

BERENGIER Isabelle - Lycée Notre Dame de Sion - 13 (MARSEILLE VIEUX PORT)

DUMAS Raphael - Lycée militaire - AIX EN PROVENCE - 13 (SAINTE VICTOIRE)

CUENOT Carine - Lycée la Nativité - AIX EN PROVENCE 13 (SAINTE VICTOIRE)

SEYBERLICH Vladislas - Lycée de Craponne - SALON DE PROVENCE - 13 (SALON)

CANTEL Alban - Lycée Victor Hugo - CARPENTRAS - 84 (VENTOUX)

LESTIEN Frédéric - EEMCP2 EPS Zone MAGHREB Est

Voie professionnelle

CASTANER Fabienne – Lycée Beau de Rochas - DIGNE LES BAINS – 04 (BLEONE DURANCE)

UDARI Bernard - Lycée Louis Martin Bret - MANOSQUE - 04 (GIONO)

PIECQ Lou - RAD LP Pierre Mendès France - VEYNES- 05 (PORTE DES ALPES)

ARMAND Hugo – LP Alpes et Durance – EMBRUN – 05 (LES ECRINS)

DURAND Julien - Lycée Montmajour - ARLES - 13 (CAMARGUE)

PASINI Laurence - Lycée Charles Mongrand- PORT-DE-BOUC - 13 (LA COTE BLEUE)

RAYBAUD BROQUIER Marion - Lycée Les Alpilles - MIRAMAS - 13 (LA CRAU)

ROBLIN Mathieu - Lycée Maurice Genevoix - MARIGNANE - 13 (LA NERTHE)

LACOUR Sylvie – Lycée de la Méditerranée – LA CIOTAT – 13 (LE GARLABAN)

GRONIER Quentin - Lycée hôtelier - MARSEILLE - 13 (MARSEILLE CALANQUES)

MONDILLO Virginie - Lycée polyvalent Nelson Mandela - MARSEILLE 13 (MARSEILLE COLLINES)

MAGNIEN Éric – Lycée Antonin Artaud – MARSEILLE – 13 (MARSEILLE ETOILE)

GRANDJEAN Clovis - Lycée René Caillé - MARSEILLE - 13 (MARSEILLE HUVÉAUNE)

PHILIP Julie - Lycée La Calade - MARSEILLE - 13 (MARSEILLE MADRAGUE)

ROUX Jean-Baptiste - Lycée Colbert - MARSEILLE 13 (MARSEILLE VIEUX PORT)

RAOUL DUVAL Sylvie - Lycée Vauvenargues - AIX EN PROVENCE - 13 (SAINTE VICTOIRE)

SALLES Nicolas - Lycée Le Rocher - SALON DE PROVENCE - 13 (SALON)

FERRACCI Benjamin - Lycée Victor Hugo - CARPENTRAS- 84 (VENTOUX)

MITRANO Julie - Lycée Vincent de Paul - AVIGNON - 84 (AVIGNON)

SEPTIER Marielle - Lycée Argensol - ORANGE - 84 (HAUT VAUCLUSE)

GRANELLI Fabien - Lycée Alexandre Dumas - CAVAILLON - 84 (LE LUBERON)

VII. Gestion des inaptitudes

Seuls les handicaps ne permettant pas une pratique adaptée au vu de la circulaire n°94-137 du 30 mars 1994 (dont l'annexe est disponible au BOEN n°15 du 14 avril 1999) donnent lieu à une dispense d'épreuve. Un handicap attesté en début d'année par l'autorité médicale peut empêcher une pratique régulière ou complète des enseignements de l'EPS sans pour autant interdire une pratique adaptée.

Rappel: « Aucun certificat médical d'inaptitude totale ou partielle ne peut avoir d'effet rétroactif » (article D312-4 du code de l'éducation).

A. Candidat évalué en contrôle ponctuel

Qu'il s'agisse d'une situation de handicap ou d'une inaptitude permanente qu'elle soit totale ou partielle, dans tous les cas, le candidat doit transmettre au service de la DIEC **au plus tard le vendredi 3 décembre :**

- le formulaire figurant en annexe 2, dûment renseignée par le médecin traitant.
- et en cas d'inaptitude totale entraînant une dispense d'épreuve, un certificat détaillé établi par le médecin traitant sous pli confidentiel à l'attention du médecin scolaire de l'éducation nationale comportant des éléments diagnostics et de suivi relatifs à la pathologie.

Rappel : l'épreuve académique adaptée est la marche en durée (CA5)

B. Candidat évalué en CCF (contrôle en cours de formation)

Pour bénéficier d'un contrôle aménagé ou adapté, le candidat doit obligatoirement fournir un certificat médical (cf. Annexe 3, recto/verso).

1) Cas des inaptitudes temporaires, en cours d'année :

Le candidat bénéficie d'un contrôle aménagé. Il revient à l'enseignant du groupe classe d'apprécier la situation :

- évaluation différée ;
- ou évaluation sur 2 épreuves (uniquement pour les BAC GT et BAC PRO) ;
- ou évaluation sur 1 épreuve ;
- ou pas de note s'il considère les éléments d'appréciation trop réduits.

2) Situation de handicap ou une inaptitude permanente (totale ou partielle) déclarée <u>en début d'année scolaire</u> Le candidat transmet à son enseignant d'EPS, le certificat médical dûment renseigné figurant <u>en annexe 4</u>

Si la situation du candidat permet une pratique adaptée, celui-ci bénéficie d'un **contrôle adapté**. Les adaptations des épreuves sont proposées après concertation au sein de l'établissement des professeurs d'EPS et des services de santé scolaire. Les adaptations sont soumises à l'approbation de la CAHPN.

Si aucune adaptation n'est possible au sein de l'établissement, l'établissement devra tout d'abord en informer l'inspection pédagogique régionale (<u>michele.vinel@ac-aix-marseille.fr</u>). Puis, si aucune solution n'est trouvée, le contrôle ponctuel adapté pourra être proposé au candidat. Se reporter alors au point A et suivre la procédure indiquée.

3) Gestion par l'établissement

Que ce soit pour les handicaps ou les inaptitudes permanentes ou temporaires, partielles ou totales, dans tous les cas les certificats médicaux sont archivés dans l'établissement. L'enseignant d'EPS en conserve une copie. Après la saisie des notes, l'établissement édite depuis l'application EPSNET la liste des candidats inaptes totaux inscrits aux épreuves, inaptes totaux dispensés à l'année et inaptes partiels (ainsi que celles des démissionnaires et des absents). Ces listes ainsi que l'ensemble des CM constituent le dossier que présentera l'établissement en sous-commission au mois de juin pour vérification. Tous les cas particuliers nécessitant un arbitrage seront traités en CAHPN.

VIII. Annexes



Liberté Égalité Fraternité

DIEC 3.02

BAC GENERAL ET TECHNOLOGIQUE Session 2022

Sportifs de Haut Niveau (SHN), espoirs ou collectifs nationaux, candidats des centres de formation des clubs professionnels

: Prénom :				
Spécialité sportive :				
Etablissement :	Ville :			
Baccalauréat général Baccalauréat technologique] Série :			
Je sollicite un aménagement de la forme de pass	sage des épreuves :			
Non ainsi les épreuves seront évaluées en contrôle cont sportive avec la note de 20/20)	inu (en CCF pour l'EPS avec valorisation de la spécialité			
Oui si oui précisez quelles épreuves seront présentées s	sous la forme ponctuelle en fin d'année :			
	bjet d'épreuves terminales (histoire-géographie, LVA, es, EMC, enseignement de spécialité suivie uniquement			
☐ Epreuve d'EPS , si forme ponctuelle en fin de terr <i>la note de 20/20)</i> :	ninale (pas de valorisation de la spécialité sportive avec			
Choisir deux activités parmi les trois proposées :	☐ Demi-fond ☐ Danse ☐ Tennis de table			
Fait à Le				
Signature du candidat Et/ou de son représentant légal	Signature et tampon du chef d'établissement			
Annexe à retourner à la DIEC 3.02 avec les docume	nts relatifs à l'inscription à l'examen			

(cf annexe n°1 du bulletin académique des inscriptions en terminale).

Candidat individuel relevant du CONTROLE PONCTUEL présentant un HANDICAP ou une INAPTITUDE PERMANENTE (totale ou partielle)

Cette annexe <u>dûment renseignée</u> doit être renvoyée, pour le <u>03 décembre 2021 au plus tard</u> (date impérative) :

Rectorat d'Aix-Marseille DIEC 3.05 Corinne ROUX Place Lucien Paye 13621 AIX EN PROVENCE CEDEX 1

INFORMATIONS à remplir <u>PAR</u>	LE CANDIDAT ou son responsable légal, si mineur	
NOM:	Prénom	
Date de naissance		
Téléphone :	Mail :	
Adresse du candidat		
<u>:</u>		
Etablissement d'origine :		
	Diplôme présenté :	
☐ Baccalauréat général	☐ Baccalauréat technologique	
☐ Baccalauréat professionnel	CAP	
Certificat médical d'inapt	itude à l'EPS établi par le MEDECIN TRAITANT	
Je, soussigné, docteur en médecine :		
Lieu d'exercice :		
	tion (ant DOAO A) accoming (Hilliam	
certifie avoir, en application du code de l'éduca	ition (art D312-1), examine l'eleve	
Nom et prénom :		
et constaté ce jour, que son état de santé entra	aîne :	
une INAPTITUDE PARTIELLE du	auinclus.	
□ une INAPTITUDE TOTALE duauinclus.		
	it joindre un certificat détaillé sous pli confidentiel à l'attention du ortant des éléments diagnostics et de suivi relatifs à la pathologie.	
Date, signature et cachet du médecin traitant :		
-		
Cadr	re réservé à l'administration	
Date de réception du dossier :	Validation : oui □ non □ :	

Certificat médical d'inaptitude à l'EPS établi par le médecin traitant

Conforme à l'annexe de l'arrêté du 13 septembre 1989 J.O. du 21 septembre 1989

Je, soussigné, docteur en médecine :
Lieu d'exercice :
certifie avoir, en application du code de l'éducation (art D312-1), examiné l'élève
Nom et prénom :
et constaté ce jour, que son état de santé entraîne : □ une INAPTITUDE TOTALE
duauinclus. □ une INAPTITUDE PARTIELLE
duauauinclus.
Dans le cas d'une inaptitude partielle, pour permettre une adaptation des modalités d'évaluation certificative aux possibilités de l'élève, préciser en termes d'incapacités fonctionnelles si l'inaptitude est liée à :
□ DES TYPES DE MOUVEMENTS (amplitude, vitesse, charge, posture)
□ DES TYPES D'EFFORTS (musculaires, cardio-vasculaires, respiratoires)
□ LA CAPACITE DE L'EFFORT (intensité, durée)
☐ DES SITUATIONS D'EXERCICE ET D'ENVIRONNEMENT (travail en hauteur, milieu aquatique, conditions atmosphériques)
□ AUTRES

Date, signature et cachet du médecin traitant

Page 1/2

Complément au certificat médical pour une adaptation de la certification aux possibilités de l'élève

A remplir par le médecin traitant

Indiquer ce que le candidat <u>PEUT FAIRE</u> dans le cadre d'une pratique physique

FONCTIONS	POSSIBLE	Pour un e	effort d'intensité	Pour un effort de durée	
		Forte	Modérée	Prolongée	Limitée
Marcher					
Courir					
Lancer	П				
Lever-Porter					
Nager					
Sauter					

Compléments	d'information :
-------------	-----------------

Date, signature et cachet du médecin traitant